



**Basse-Zorn**

Communauté de communes

**ARRÊTÉ N° HOERDT/2024/077/MB**

Le Président de la Communauté de communes de la Basse-Zorn,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2213-1, L 2213-2 et suivants,  
**VU** le Code de la route,  
**VU** la demande du 25 juillet 2024 de Madame Héloïse SCHMIDT,

**CONSIDÉRANT** que le tournage d'un court-métrage rue du Cheval Noir à Hoerdtd nécessite de prendre des mesures particulières en matière de circulation, pour des raisons de sécurité,

### **ARRÊTE**

**Article 1 :** En raison du tournage d'un court-métrage, Madame Héloïse SCHMIDT et son équipe sont autorisées à occuper la chaussée rue du Cheval Noir à Hoerdtd, le jeudi 29 août 2024 de 9 heures à 14 heures, selon l'avancée du tournage.

**Article 2 :** La circulation sera interdite rue du Cheval Noir à Hoerdtd, le jeudi 29 août 2024 de 9 heures à 14 heures, selon l'avancée du tournage.

**Article 3 :** Les déviations se feront par les rues adjacentes, notamment la rue du Ried, la Petite Rue et la rue de l'Hippodrome.

**Article 4 :** L'intervention des moyens de secours devra néanmoins être possible à tout moment.

**Article 5 :** L'ensemble de la présignalisation et de la signalisation de chantier réglementaire et conforme aux dispositions en vigueur sera mis en place et entretenu par le demandeur.

**Article 6 :** Dès l'achèvement du tournage, le permissionnaire devra enlever tous décombres et matériaux, réparer tous dommages éventuellement causés et rétablir la voie publique dans son état premier.

**Article 7 :** Le Président certifie le caractère exécutoire du présent arrêté et informe que ce dernier peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

**Article 8 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Maire de la commune de Hoerdtd,
- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de La Wantzenau,
- Service Départemental d'Incendie et de Secours,
- Monsieur le Chef de section des sapeurs-pompiers de Hoerdtd,
- Madame Héloïse SCHMIDT,
- Affiché en Mairie.

### **POUR AMPLIATION**

Fait à Hoerdtd, le 14 août 2024

Fait à Hoerdtd, le 14 août 2024

Le Président

Le Président,



Denis RIEDINGER



Denis RIEDINGER